

REPONSE DE PAUL GIACOBBI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. GILLES SIMEONI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Arrêtés Miot.

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Vous rappelez à juste titre la volonté forte manifestée par l'Assemblée de Corse, s'appuyant en cela sur les remarquables travaux accomplis par la commission présidée par Pierre CHAUBON, pour obtenir un transfert de la compétence fiscale, d'une part, et la prorogation des arrêtés MIOT au-delà du 1^{er} janvier 2013, d'autre part.

S'agissant du premier point, je vous rappelle que je n'ai pas manqué d'insister auprès du précédent Premier ministre pour qu'il me communique l'avis formulé par le Conseil d'Etat ou, à défaut, sa teneur. Vous savez aussi que je n'ai pas été rendu destinataire d'une réponse sur ce dossier éminemment sensible et complexe et je le regrette. Néanmoins, j'entends saisir sans délai le nouveau gouvernement et réitérer cette demande. Ce document, en effet, qu'il nous parvienne dans son intégralité ou sous forme simplifiée, est absolument indispensable pour poursuivre notre réflexion sur l'évolution institutionnelle.

En ce qui concerne le second point, je fais diligence afin que notre requête soit prise en considération et aboutisse. Il est clair que je suis disposé, comme vous le souhaitez, à relayer à nouveau en ce sens auprès des plus hautes autorités de l'Etat, la résolution ferme que l'assemblée délibérante a prise à travers la délibération du 28 octobre 2010.

Je vous remercie.